

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet DELTALYS - site de Saint-Fons sur la commune principale de l'AIOT 1 quai Louis Aulagne 69190 ST FONTS.

La référence de votre dossier est A-2-FA0BNVQ5Q et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 06/01/2023 à 15h42 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

Raison sociale **DELTALYS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

-

Signataire

Référent

Adresse électronique d'échange avec l'administration

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **DELTALYS - site de Saint-Fons**

Description des activités :

La société DELTALYS est spécialisée dans la fabrication de produits destinés à la dépollution des biogaz. L'installation opérée est située au sein de l'usine KEM ONE à Saint-Fons (69). Après cinq années de Recherches et Développement, DELTALYS fait évoluer ses process de fabrication. Les opérations de production vont intégrer le mélange, broyage, criblage et granulation de matières minérales, qui relèvent de la rubrique ICPE 2515. Les produits filtrants sont fabriqués en tout ou partie à partir de matières premières secondaires minérales, issues de l'économie circulaire. Le site de DELTALYS est à ce titre d'ores-et-déjà déclaré sous la rubrique 2716 Transit, regroupement et déchets non dangereux non inertes, qui s'applique à l'entreposage de matières premières ayant le statut de déchet avant leur incorporation dans le processus de production.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Usine KEM ONE

1 quai Louis Aulagne

69190 ST FONS

X : 843670

Y : 6512872

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	195 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Autres :

L'installation est raccordée aux réseaux existants de l'usine Kem One (eau potable + eau industrielle)

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Eaux usées liées aux besoins du personnel travaillant sur site. Effluents industriels provenant du nettoyage des équipements et des besoins de process.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Pas de traitement mais l'installation est raccordée au réseau existant des eaux résiduaires de l'usine Kem One, qui dispose d'une station de contrôle et d'une fosse de rétention des eaux en cas d'incident.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **1000**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

L'installation est raccordée au réseau existant des eaux résiduaires de l'usine Kem One, qui dispose d'une station de contrôle et d'une fosse de rétention des eaux en cas d'incident.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

DIB / DID / Bois / Ferraille. La collecte des déchets est mutualisée avec Kem One et réalisée par une société spécialisée sous contrat privé avec Kem One.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Capacité en eau de l'usine Kem One**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

DELTALYS dispose des services de la PIPS, plateforme d'Intervention des Pompiers de Saint-Fons. L'installation est dotée d'extincteurs, ainsi que de moyens de désenfumage et pour partie de détection d'incendie.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration **Date de dépôt**

A-1-N1B6IWMZ7

11/01/2022

**Organisme
en charge
de l'
instruction**
Préfecture
du Rhône

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

planCadastral.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

I2107_DWG_002-21_impl-ICPE_rev01.pdf